

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 09 2026
Date de la convocation : 16 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 22 septembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2026	<u>PRÉSENTS</u> : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. Gwénaél MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; Mme Justine LATIMIER <u>ABSENT</u> : M. Thomas LOUVET <u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : M. Gwénaél MORDELET
Nombre de membres : - Afférents au conseil : 15 - En exercice : 15 - Qui ont pris part à la délibération : 14	

N°10-22092026 APPEL A DON PAR L'AMF DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

Exposé par M. Le Maire

L'Association des Maires de France ouvre un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées par les incendies.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront allouées aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leur mission d'assistance aux populations.

Pour mémoire, la commune a versé :

- en 2025 une subvention exceptionnelle de 1116 € (1€/habitant lanfinois) à la Protection civile dans le cadre du dispositif de soutien à Mayotte et une subvention exceptionnelle de 500 € au Groupement de Secours Catastrophe Français dans la cadre de son intervention en Ukraine.
- en 2024 une subvention exceptionnelle de 500 € au Groupement de Secours Catastrophe Français pour son intervention liée aux inondations en Espagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle au fonds de soutien d'urgence ouvert par l'AMF pour les communes sinistrées par les incendies, d'un montant de 1€ /habitant soit la somme de 1100 €.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
David TOLLEMER**